

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Côte d'Or

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le 2025/06
ID : 021-212106991-20250113-0613012025-DE

VILLE D'AUXONNE
Courrier arrivé le
- 3 MARS 2025
N° 242
Destinataire 403A

COMMUNE DE VILLERS LES POTS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/01/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le treize janvier, à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Cédric VAUTIER, Maire de Villers les Pots

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Stéphane TIREL

Présents : Cédric VAUTIER, Anne-Lise LORAIN, Catherine BON, Isabelle BIENMILLER, Aleth GUILLIER, Stéphane TIREL, Jean Marie GRIMONT, Jean Christophe HENRY, Aurélie GABERT, Geoffray ROLLOT, Emmanuel DESSAUNY (arrivé à 19h48)

Absents :
Nelly THOMAS
Charline LAIK

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombres de suffrage exprimés	8
Date de Convocation	06/01/2025
Date d'affichage	20/01/2025

OBJET : PLU AUXONNE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération du 28 novembre 2024, la Commune d'Auxonne a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En application de l'article R 153-4 du Code de l'Urbanisme, la Commune de Villers les Pots est consultée, dans le cadre de cette procédure, en qualité de commune limitrophe. Elle donne un avis, dans les limites de sa compétence propre de commune limitrophe, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan ; à défaut, son avis est réputé favorable

Le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur ce projet (dossier joint en annexe de la note de synthèse) de P.L.U. conformément à l'article 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 3 abstentions (Isabelle BIENMILLER, Geoffray ROLLOT, Emmanuel DESSAUNY)

- EMET un avis favorable sur le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'AUXONNE.

Certifiée exécutoire par Cédric VAUTIER en sa qualité de maire, compte tenu de sa transmission en préfecture.

Fait à Villers les Pots, le 13 Janvier 2025
Le Maire, Cédric VAUTIER

